

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
15 JUILLET 2020

Le quinze juillet deux mil vingt, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 8 juillet 2020

Etaient présents : DI MARIA Nicole – MARTOIA Guido – VEYRET Gérard – MICHEL Stéphane – FORT Laurence – BANCHERI Bénédicte – BOUCHE ép. NURIT Valérie – SOEHNLEN Olivier – BOSSAN Sébastien.

Etaient représentés : DELACOUR Jean-Marie

Absent(s) excusé(s) : DELACOUR Jean-Marie

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). SOEHNLEN Olivier

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Di Maria Nicole, Maire ; Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande l'autorisation de rajouter une délibération. Validation du dernier compte rendu.

2020 - 13 DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'elle a été amené à prendre à ce titre.

2020-14 DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS AUX ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18, Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, fixant à trois le nombre des adjoints au maire, Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Messieurs - Guido MARTOIA en qualité de 1^o adjoint au maire- Jean Marie DELACOUR en qualité de 2^{ème} adjoint au maire- Gérard VEYRET en qualité de 3^{ème} adjoint au maire, Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints nommés. Pour ce faire, les arrêtés nécessaires seront établis.

2020-15 DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints à compter du 3 juillet 2020. Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixée, de droit, à 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et celui d'un adjoint ne peut dépasser 9,9% maximum. En ce qui concerne les adjoints, il est décidé selon le règlement en vigueur, que les adjoints percevront 9.9 % de l'indemnité de fonction du Maire. Cette indemnité sera versée à Mr Guido MARTOIA : 1^{er}adjoint ; Mr Jean-Marie DELACOUR : 2^{ème} adjoint ; Mr Gérard VEYRET : 3^{ème} adjoint.

2020-16 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de renouveler les membres constituant la commission d'appel d'offres. Le conseil municipal accepte et approuve le vote à main levée et procède aux élections des membres de la commission d'appel d'offres.

Présidente : DI MARIA Nicole, son suppléant : MARTOIA Guido (10 voix pour, aucune abstention, aucun vote contre)

TITULAIRES : Gérard VEYRET : 10 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre Olivier SOEHNLEN : 10 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre Sébastien BOSSAN : 10 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre

SUPPLEANTS : Stéphane MICHEL: 10 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre Bénédicte BANCHERI : 10 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre Valérie BOUCHE ép. NURIT: 10 voix pour – aucune abstention – aucun vote contre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

15 JUILLET 2020

2020-17 DELIBERATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Suite aux élections municipales et à l'installation des membres du conseil en date du 3 juillet 2020, Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner les délégués pour représenter le Conseil Municipal au Syndicat Scolaire Intercommunal de Cras – Morette – Chantesse – Vatilieu et Notre Dame de l'Osier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné comme suit ses représentants auprès du Syndicat Scolaire Intercommunal :

Membres Titulaires : DI MARIA Nicole – DELACOUR Jean-Marie.

Membres suppléants : BOUCHE Valérie – BANCHERI Bénédicte

2020-18 DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) et, suite au renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné comme suit ses représentants auprès de TE 38 :
Délégué Titulaire : Guido MARTOIA
Délégués suppléants : Olivier SOEHNLEN ; Gérard VEYRET.

2020-19 COMMISSIONS COMMUNALES DESIGNATION DES MEMBRES

Madame le maire définit les domaines de compétences pour lesquels des commissions communales seront à mettre en place.

AFFAIRES COURANTES COMMUNALES : Nicole DI MARIA, Maire : Finances - PCS – CCAS – lien avec l'intercommunalité et investissement dans toutes les commissions communales.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL : Guido MARTOIA, adjoint : Commission d'Appel d'Offres, Urbanisme – PLU – eau et assainissements – TE38 – Suivi des travaux

HARMONIE SOCIALE : Jean- Marie DELACOUR, adjoint : Scolaire – Social et Culturel – suivi associatif – histoire et patrimoine – communication (site ; journal communal) – fibre optique – photovoltaïque – délégué défense.

AMENAGEMENTS RURAUX : Gérard VEYRET, adjoint : Agriculture – Forêt – entretien des chemins ruraux – entretien des berges des cours d'eau – élagage – fauchage – déneigement – ordure ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions ci-dessus et définira les commissions nécessaires au fonctionnement des différentes instances

2020-20 COMMISSIONS COMMUNALES DESIGNATION DES MEMBRES C.C.A.S

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de renouveler les membres du Centre Communal d'Action Sociale. Le conseil Municipal, après avoir entendu tous les éléments désigne les membres suivants :

Personnes élues :

Gérard VEYRET – Laurence FORT – Stéphane MICHEL – Sébastien BOSSAN – Bénédicte BANCHERI – Valérie BOUCHE épouse NURIT.

Personnes extérieures :

Martine MAGNIN – Annie MERMET-GERLAT – Geneviève FREMAUX – Bénédicte CHEVAL – BELADEM Ghislaine – Andrée CHARRIN

Le Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale sera composé de 12 membres, soit 6 membres élus et 6 membres extérieurs.

2020-21 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, qu'il convient de proposer une liste de contribuables pour établir la Commission des Impôts. Les services fiscaux choisiront parmi la liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal propose la liste de 24 contribuables aux services fiscaux qui retiendront 6 titulaires et 6 suppléants pour siéger au sein de cette commission.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
15 JUILLET 2020

2020-22 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DÉFENSE

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner le délégué défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne Mr Jean-Marie DELACOUR en qualité de Délégué Défense.

2020-23 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID – 19 Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Le Conseil approuve la création et le versement en une seule fois d'une prime COVID-19 pour un agent municipal ayant travaillé majoritairement en présentiel à compter du 18 mars.

2020-24 DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la crise sanitaire « covid 19 », des réservations de locations de la salle polyvalente ont été annulées et des remboursements ont été réalisés. Le conseil municipal approuve la régularisation de cette situation exceptionnelle et la décision modificative suivante :

Dépense imprévues : diminution sur crédits ouverts : 450.00€

Dépenses titres annulés : augmentation sur crédits ouverts : 450.00€

2020-25 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT : RÉNOVATION DE LA TOITURE « Atelier Communal »

Madame le Maire rappelle que la toiture du bâtiment « atelier communal » nécessite une rénovation et que celle-ci a été inscrite comme opération d'investissement sur le budget communal 2020. Le projet de cette rénovation s'élève à 70 000.00 € HT. Après échanges de vues, le conseil municipal approuve le projet de rénovation et mandate le maire pour solliciter auprès des services du Département une subvention la plus élevée possible.

2020-26 PROJET CONVENTION PARTENARIAT AVEC WATT ISERE

Madame le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec les membres de la société wattisère. Cette société est un groupe de citoyens qui s'engage pour la production d'énergies renouvelables sur le territoire. « Électricité photovoltaïque, pour équiper des toits par des panneaux solaires ». Des réunions de travail ont eu lieu. Le maire propose dans un premier temps de prendre une délibération de principe pour acter un partenariat et travailler sur un projet de convention avec cette société. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de convention de partenariat avec la société Watt Isère, pour envisager des futurs aménagements de toits communaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Transport : Madame FORT Conseillère Municipale expose à l'assemblée les difficultés rencontrées pour les jeunes lycéens devant se rendre au lycée de MOIRANS. Elle prépare un courrier à destination du département. Ce courrier sera assorti d'un avis du Maire.
- Site informatique communal : une procédure de récupération du nom du domaine est en cours Monsieur SOEHNLEN Olivier assure le suivi de ce dossier.
- Conseil d'administration du SDIS de l'Isère. La candidature de Monsieur Olivier SOEHNLEN est proposée sur un poste de titulaire, suppléant M. Gérard VEYRET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

